

**Zeitschrift:** Bildungsforschung und Bildungspraxis : schweizerische Zeitschrift für Erziehungswissenschaft = Éducation et recherche : revue suisse des sciences de l'éducation = Educazione e ricerca : rivista svizzera di scienze dell'educazione

**Herausgeber:** Schweizerische Gesellschaft für Bildungsforschung

**Band:** 9 (1987)

**Heft:** 2

**Artikel:** Le chômage des enseignants en Suisse : ombres et lumières

**Autor:** Hanhart, Siegfried

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-786359>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le chômage des enseignants en Suisse: ombres et lumières

*Siegfried Hanhart*

*En comparaison avec d'autres pays industrialisés, la Suisse a connu ces dernières années des taux de chômage annuels moyens relativement faibles. L'observateur externe pourrait en déduire que le chômage ne constitue pas un problème social. Une telle appréciation négligerait d'importantes considérations, notamment le fait que le chômage n'affecte pas de la même façon tous les secteurs économiques. Précisément en décembre 1985, un chômeur complet sur vingt-six était recensé dans le secteur éducatif (décembre 1984: un sur vingt!).*

*Cet article tente de cerner le phénomène du chômage dans les professions de l'éducation, en répondant aux questions suivantes:*

- *qui sont les enseignants au chômage?*
- *quelles sont les caractéristiques et quels en sont les principaux déterminants?*
- *quelles sont les mesures adoptées ou envisagées?*
- *quelles solutions peut-on préconiser à la lumière d'une analyse économique?*

Il y quinze ans, qui aurait consacré un article au chômage en Suisse? Un historien peut-être ou un économiste en mal d'originalité, voire «un oiseau de mauvais augure»! A la fin des années soixante, la croissance constituait le maître mot: celle du produit national, celle des revenus disponibles ou encore celle de l'emploi; d'aucuns préconisaient une croissance économique volontairement limitée. En 1986, les politiciens et les économistes se réfèrent le plus souvent à des mesures de relance conjoncturelle, de stimulation de l'emploi. La récession qui a caractérisé les années 1975 à 1980 a ravivé de douloureux souvenirs et provoqué des remises en question. Le travailleur s'aperçoit notamment que l'emploi n'est pas un droit acquis, et l'économiste est amené à reconsidérer les théories du chômage involontaire.

Certes en comparaison d'autres pays industrialisés, la Suisse a connu ces dernières années des taux de chômage annuels moyens<sup>1</sup> relativement faibles ainsi qu'en témoignent les données suivantes:

**Figure 1: Taux de chômage annuels moyens en Suisse et dans cinq pays industrialisés, de 1978 à 1984 (en pourcents)**

Pays	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985
Suisse	0,4	0,4	0,2	0,2	0,5	0,9	1,1	1,0
USA	6,1	5,8	7,1	7,6	9,7	9,5	7,4	7,1
Japon	2,2	2,1	2,0	2,2	2,4	2,6	2,7	2,6
France	5,2	5,9	6,3	7,3	8,0	8,3	9,7	10,1
RFA	4,3	3,8	3,8	5,5	7,5	8,0	8,5	8,6
Italie	7,2	7,7	7,6	8,4	9,1	9,8	10,2	10,5

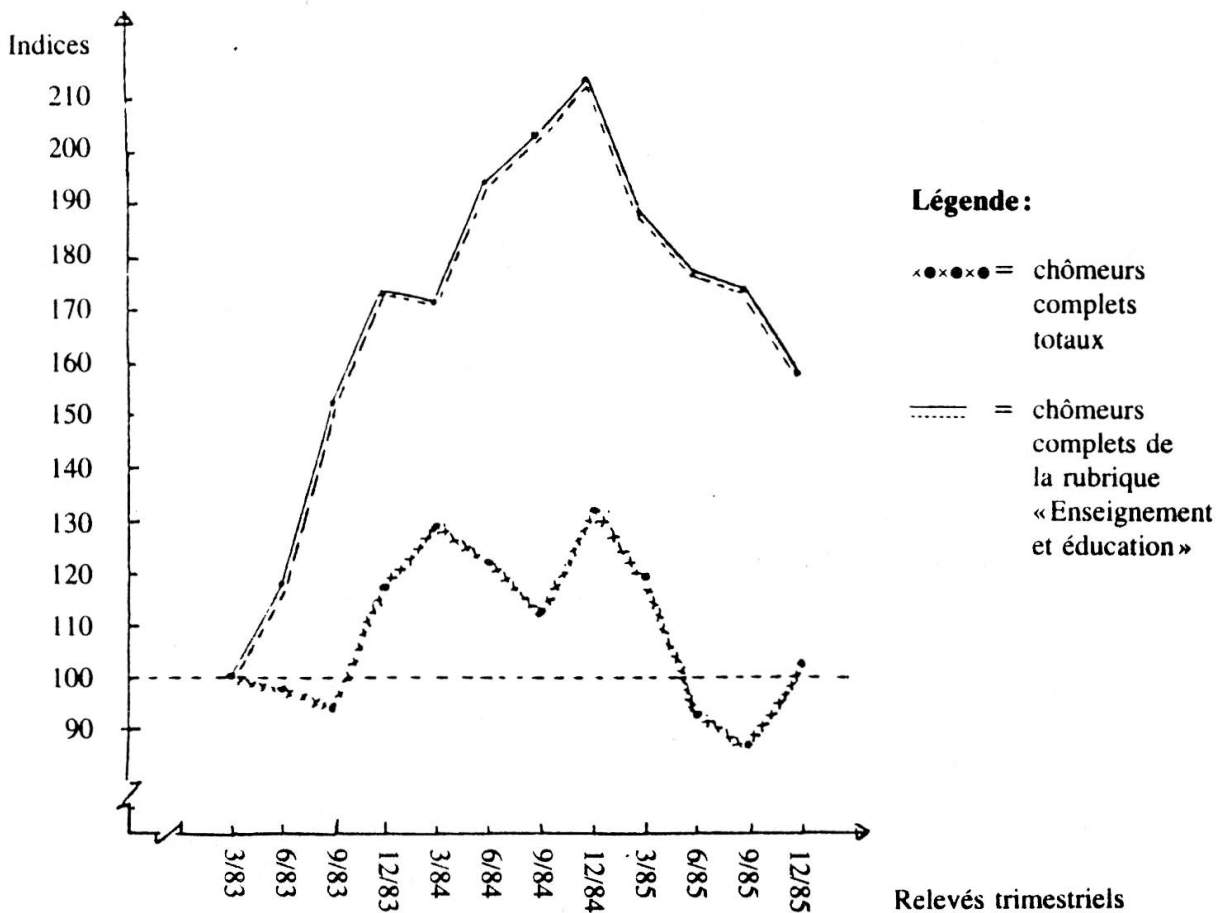
Sources:<sup>2</sup>

L'observateur peu averti pourrait déduire des données précédentes que le chômage en Suisse ne constitue pas un problème social. Un tel jugement négligerait d'importantes considérations: le chômage ne concerne pas dans les mêmes proportions les hommes et les femmes, les jeunes et les travailleurs plus âgés, l'ensemble des cantons et toutes les professions. Précisément en décembre 1985, un chômeur complet sur vingt-six était enregistré sous la rubrique statistique «Enseignement et éducation», alors que trois mois auparavant, ledit rapport s'élevait à un sur vingt!<sup>3</sup> Plus concrètement encore, à fin décembre 1985, 1033 enseignants et enseignantes étaient recensés comme chômeurs complets. De tels chiffres appellent une analyse et une réflexion économiques: qui sont les enseignants au chômage? Quelles sont les caractéristiques de ce chômage et quels en sont les principaux déterminants? Quelles sont les mesures adoptées et envisagées et quelles solutions peut-on préconiser à la lumière d'une analyse économique?

### 1. Le chômage des enseignants: quelques chiffres

Nous commencerons par examiner quelques données chiffrées. A fin mars 1983, l'Office Fédéral de l'Industrie, des Arts et Métiers et du Travail (ci-après OFIAMT) recensait 25.868 chômeurs complets dont 653 enseignants et enseignantes; à fin décembre 1985, le nombre de chômeurs complets s'élevait à 26.867 personnes dont 1033 enseignants et enseignantes. Le graphique suivant indique l'évolution indiciaire du nombre de chômeurs complets pour une période de trente-trois mois.

Figure 2: Evolution indiciaire du nombre de chômeurs complets totaux et du nombre d'enseignants recensés sans emploi.



Source et valeurs absolues:<sup>4</sup>

Le lecteur constatera que l'indice du total des chômeurs complets a fluctué tantôt à la hausse, tantôt à la baisse de mars 1983 à décembre 1985 (variations saisonnières en partie), tandis que le nombre d'enseignants au chômage complet a augmenté pratiquement sans discontinuer jusqu'en décembre 1984 (à cette date, le nombre d'enseignants au chômage complet avait plus que doublé par rapport à mars 1983!). Au cours de l'année 1985, le nombre d'enseignants au chômage a constamment régressé. De cette évolution différenciée, nous tirerons une première hypothèse: le chômage des enseignants ne résulte vraisemblablement pas des mêmes causes que le chômage dans les autres secteurs économiques; nous reviendrons par la suite sur cette hypothèse.

Jusqu'à présent, nous avons traité du chômage des enseignants sans distinction de spécialisation. Le tableau ci-dessous fournit des indications en différenciant les enseignants sans emploi selon leur spécialisation professionnelle.

**Figure 3: Répartition en pourcents des chômeurs complets dans l'enseignement, selon leur spécialisation.**

Spécialisation	Relevés au					
	6/83	12/83	6/84	12/84	6/85	12/85
Jardinières d'enfants	8,8	8,1	10,3	9,3	8,1	7,5
Instituteurs	41,7	45,1	43,4	45,8	45,3	44,4
Maîtres d'écoles sec.	8,1	10,1	9,3	8,2	6,9	7,8
Professeurs collèges	6,6	5,4	6,2	6,7	8,1	7,2
Maîtres écoles prof.	5,2	4,5	7,1	6,9	8,5	8,0
Educateurs spécialisés	11,6	9,6	9,8	9,7	9,9	10,2
Prof. éduc. physique	2,7	4,5	2,4	3,3	3,2	6,3
Sans spécification	15,3	12,7	11,5	10,1	10,1	8,6
Totaux en valeurs absolues	770	1132	1273	1389	1154	1033

Source:<sup>5</sup>

Les pourcents susmentionnés révèlent une assez grande stabilité dans la répartition des chômeurs:

- les instituteurs constituent 40 à 45% des enseignants sans emploi,
- grosso modo, les jardinières d'enfants, les maîtres d'écoles secondaires et les éducateurs spécialisés représentant respectivement 10% du personnel éducatif au chômage.

La nette prépondérance des instituteurs parmi les chômeurs interpelle l'observateur: comment expliquer que la Suisse ait compté, à fin décembre 1985, 459 instituteurs et institutrices au chômage (fin décembre 1984: 636!), alors que la formation de cette catégorie d'enseignants relève le plus souvent d'écoles normales ou d'instituts pédagogiques publics? De surcroît les prévisions du nombre de postes de travail semblent assez aisées, puisqu'elles dépendent principalement de l'évolution des naissances et du rapport «nombre d'élèves par maître».<sup>6</sup> Nous reviendrons par la suite sur le chômage des instituteurs et institutrices.

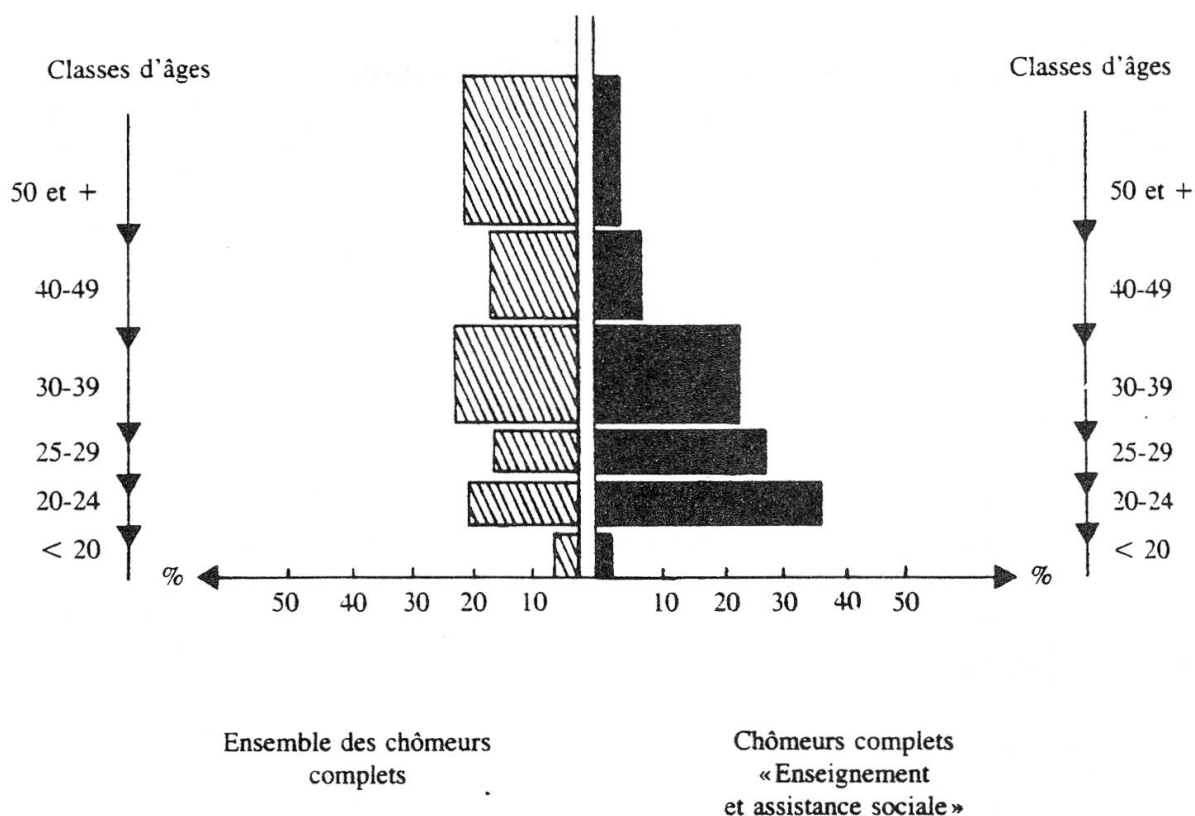
Il sied aussi d'examiner la répartition du chômage complet par sexe. Au cours des douze derniers relevés trimestriels (de mars 1983 à décembre 1985), les hommes ont toujours été plus nombreux que les femmes dans le total des chômeurs complets (rapport d'environ 6 chômeurs pour 4 chômeuses). En revanche, en ce qui concerne les enseignants et enseignantes au chômage complet, les proportions sont inversées, les chômeuses étant largement

majoritaires.<sup>7</sup> Sans doute pouvons-nous lier cette dernière constatation à la féminisation du corps enseignant primaire, principale catégorie professionnelle affectée par le chômage. La prépondérance du «chômage féminin» dans la rubrique statistique «Enseignement et éducation» nous incite à consacrer quelques lignes à la portée des chiffres mentionnés dans cet article. Nous avons fondé nos observations sur les individus recensés comme chômeurs complets; nous n'avons pas pris en compte les chômeurs partiels - 361 personnes recensées en novembre 1985 sous la rubrique «Enseignement et assistance sociale»<sup>8</sup> - car les données en notre possession étaient par trop fragmentaires. Par ailleurs, le lecteur tiendra compte que la statistique ne retient que les chômeurs qui se sont déclarés comme tels auprès des offices du travail. Sans faire preuve d'esprit spéculatif, nous pensons que des enseignants et enseignantes travaillent «malgré eux» à temps partiel, ou se trouvent au chômage sans s'être annoncés auprès des instances officielles. Nous pourrions rencontrer de telles situations (en l'absence d'une appréciation chiffrée, la circonspection est de mise!) parmi les enseignantes occupant un emploi à temps partiel (ont-elles choisi délibérément cette solution?) ou parmi celles qui ont renoncé récemment à un poste (l'ont-elles fait volontairement?) sans s'inscrire auprès d'un office du travail (par exemple lorsque leur traitement constituait un revenu secondaire dans le ménage). Aussi les données disponibles conduisent-elles vraisemblablement à une sous-évaluation du chômage.

La distribution des chômeurs selon l'âge fournit également de précieux renseignements. A partir des relevés annuels effectués d'octobre 1980 à 1985, nous constatons pour l'ensemble des chômeurs que les tranches d'âges de 20 à 24 ans, de 30 à 39 ans et de plus de 50 ans sont les plus touchées. Pour ce qui est du chômage des enseignants et enseignantes, la classe d'âge la plus importante se situe de 20 à 24 ans. 2/3 des enseignants et enseignantes au chômage complet sont âgés de 20 à 29 ans. Le graphique suivant illustre nos propos.

La distribution des chômeurs dans l'enseignement (partie de droite de la figure 4) ne surprend guère: une large majorité d'enseignants bénéficie d'une sécurité de l'emploi comparable à celle des fonctionnaires publics; aussi la difficulté réside-t-elle plus dans l'obtention d'un poste que dans le maintien d'un emploi. De plus, un «emploi stable»<sup>9</sup> incite son détenteur, en période d'incertitude conjoncturelle, à s'y «accrocher»... ce qui atténue encore les chances d'un jeune diplômé d'obtenir rapidement un emploi durable! Nous reviendrons ultérieurement sur cet aspect particulier du chômage des enseignants.

Figure 4: Répartition des chômeurs complets selon leur âge, à fin octobre 1985.



Source:<sup>10</sup>

Observons, avant de clore cette première partie, la répartition par cantons des enseignants sans emploi. Au 31.12.1985, huit cantons concentraient 70% des chômeurs de la rubrique «Enseignement et assistance sociale»:

Zurich	16,5%	(13,6%)
Berne	13,8%	(11,3%)
Vaud	7,9%	(8,4%)
Bâle-Ville	7,4%	(8,9%)
Lucerne	7,4%	(4,7%)
Tessin	6,4%	(9,0%)
Saint-Gall	5,2%	(3,6%)
Soleure	5,2%	(8,9%)

Source:<sup>11</sup>

Les pourcentages entre parenthèses indiquent pour chaque canton la proportion du nombre total de chômeurs, toutes professions confondues. Il ressort des données ci-dessus une forte concentration des enseignants sans emploi, dans huit cantons, et plus particulièrement à Zurich et à Berne (30%!). Notons encore que le chômage des enseignants recoupe assez fidèlement la répartition du total des chômeurs au 31.12.1985. Le lecteur ne manquera pas

de s'interroger: comment comprendre que le chômage des enseignants concerne «prioritairement» une dizaine de cantons? Certains cantons planifieraient-ils mieux leurs besoins en enseignants que d'autres? Des cantons privilégieraient-ils une politique de plein emploi des enseignants, même si l'évolution des effectifs scolarisés inciterait à des fermetures de classes, voire d'écoles, donc à une réduction des postes? Certains cantons opteraient-ils pour des mesures de plein emploi, quitte à confier à des enseignants de nouvelles tâches (par exemple dans le domaine de la recherche éducative)? Poser de telles questions équivaut à envisager les moyens susceptibles d'atténuer les effets du chômage, voire de le supprimer. Nous y reviendrons par la suite, lorsque nous déterminerons les principales causes du chômage des enseignants.

## 2. Les déterminants économiques du chômage

Après avoir caractérisé le chômage des enseignants, nous allons tenter d'en discerner les causes. Nous commencerons par présenter deux modèles d'interprétations du chômage parmi les plus connus; par la suite, nous nous interrogerons sur le pouvoir explicatif de ces deux modèles, dans le cas du chômage des enseignants.

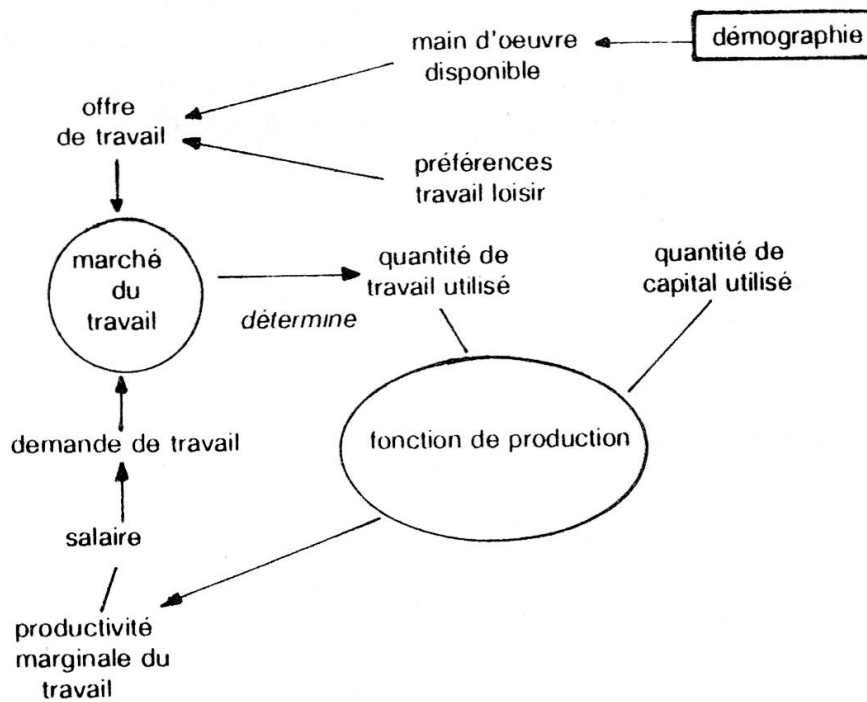
En termes généraux, le chômage peut être défini par un excès momentané ou durable de l'offre de travail (émanant d'une partie de la population) par rapport à la demande (formulée par les entreprises).

L'**analyse néo-classique** du marché du travail agrège les comportements économiques, ce qui permet de déterminer des fonctions d'offre et de demande de travail. Le salaire - c'est-à-dire le prix du travail - devrait permettre d'égaliser l'offre et la demande de travail. Lorsque tous les travailleurs (= les offreurs de travail) ne trouvent pas d'emploi, les tenants de l'analyse néo-classique imputent le déséquilibre à un niveau de salaires trop élevé. Une réduction du niveau des salaires abaisse le coût marginal du travail; l'entreprise est censée engager des travailleurs dans la mesure où le coût marginal du travail est inférieur à la productivité marginale du travail<sup>12</sup>; en d'autres termes, la diminution du coût du travail devrait inciter les entreprises à augmenter leur demande de travail et à embaucher de nouveaux collaborateurs. Le schéma de la page suivante résume l'explication ci-avant.

**Remarque:** pour les besoins de l'analyse, nous nous sommes limité à la description du fonctionnement du marché du travail. Nous rendons cependant le lecteur attentif au fait que le modèle d'interprétation néo-classique s'applique aussi au marché du capital et à celui des biens et services, et qu'il met en relation ces trois marchés.



**Figure 5: Analyse néo-classique du marché du travail.**



Source:<sup>13</sup>

Pour le moment retenons les déterminants de l'offre et de la demande de travail, tels qu'ils ressortent du schéma néo-classique: d'une part la main d'œuvre disponible et les préférences des individus entre le travail et les loisirs, d'autre part la productivité marginale du travail et le niveau des salaires.

Un économiste anglais, *John Maynard Keynes* (1883-1946) s'opposera à l'analyse néo-classique et, notamment, au modèle d'interprétation du chômage: «... que le chômage caractéristique d'une période de dépression soit dû au refus de la main d'œuvre d'accepter une baisse des salaires nominaux, c'est une thèse qui n'est pas clairement démontrée par les faits (...). Le volume de l'emploi connaît d'amples variations, sans qu'il y ait de changements apparents ni dans les salaires réels minima exigés par la main d'œuvre ni dans sa productivité. L'ouvrier n'est pas plus intransigeant en période de dépression qu'en période d'essor (...). Il n'est pas vrai non plus que sa productivité physique diminue aux époques de crise. Ces faits d'observation forment donc un terrain préliminaire où l'on peut mettre en doute le bien fondé de l'analyse classique».<sup>14</sup> J.M. Keynes tendra à démontrer dans la «théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie» (parue en 1936) qu'un système économique national peut fonctionner durablement en laissant un état permanent de chômage involontaire. Tandis que pour les économistes néo-classiques, le niveau de la demande reflétait les conditions de l'offre, Keynes part de la demande effective. «... les entrepreneurs anticipent à la fois ce que les consommateurs vont décider de consacrer à leur consommation



**Remarque:** pour les besoins de l'analyse, nous nous sommes limité à la partie du schéma keynesien traitant de l'emploi. Nous avons renoncé à reproduire les circuits associés au marché monétaire, bien que celui-ci ait une incidence sur la fonction d'investissement (par le biais du taux de l'intérêt). Rappelons aussi que l'analyse keynesienne présente une théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie, ces trois éléments étant étroitement associés.

Le modèle keynesien stipule que la demande de travail dépend du niveau de production, lui-même déterminé par la demande effective. L'offre découle de données démographiques et du comportement des travailleurs. Le chômage involontaire résulte d'une faiblesse de la demande effective. Notons encore que le plein emploi et la croissance constituent des objectifs prioritaires chez Keynes.

Le chômage des enseignants relève-t-il de l'un, voire des deux schémas que nous venons de décrire? Bien que chaque modèle ne soit pas dépourvu d'intérêt, nous répondrons par la négative pour deux raisons; l'une tient à l'organisation des marchés de l'éducation, l'autre à la nature des prestations. Tant les économistes néo-classiques que les keynesiens se réfèrent à des situations d'équilibre concurrentiel. P. Williams souligne que «Le rôle des offres du marché dans le système éducatif est relativement limité dans tous les pays même lorsqu'il existe un large secteur privé (...). Dans certains pays, l'instruction elle-même n'est ni achetée ni vendue et en conséquence la puissance publique a le monopole de l'achat des services des enseignants. Elle contrôle également souvent l'offre même d'enseignants du fait qu'elle possède ou finance les écoles normales...».<sup>17</sup> Les salaires des enseignants ne fluctuent guère (du moins sur une courte période) au gré de l'offre et de la demande de travail, puisque le taux de rémunération du corps enseignant est déterminé selon des mécanismes propres au fonctionnariat public (classification de chaque emploi dans une échelle de salaire précise, progression du traitement en fonction de l'ancienneté, sécurité de l'emploi et du revenu en cas de nomination, etc). La seconde objection est liée à la nature et au mode de production des services éducatifs. La théorie économique générale (à laquelle nous rattachons les courants néo-classique et keynesien) considère des biens privés, produits par des entreprises privées et caractérisés par:

- leur divisibilité
- la possibilité d'en limiter la consommation à quelques usagers,
- le paiement d'un prix correspondant à l'utilité de chaque consommateur.

A l'inverse, les biens publics purs, produits par l'Etat, présentent trois caractéristiques: «La disponibilité pour plusieurs usagers simultanément, l'impossibilité d'exclure, l'égalité des consommations pour tous les usagers.»<sup>18</sup> A l'instar de C. Mattern et de G. Weissshuhn, nous admettons que l'éducation, sans être un bien public pur, s'en rapproche néanmoins.<sup>19</sup> Dès lors se pose la question du niveau de production et de la prise de décisions liée à l'allocation de ressources. D'aucuns pensent que «l'éducation n'a pas de prix»;

fort opportunément, A. Wolfelsperger rappelle que «beaucoup de raisonnements faits en matière de biens publics par les non-économistes souffrent d'envisager les besoins humains dans l'absolu et abstraction faite des coûts de toute sorte qu'implique leur satisfaction».<sup>20</sup> Sans anticiper sur la dernière partie de notre article, remarquons que les charges salariales constituent une part prépondérante des dépenses publiques ordinaires d'enseignement. Aussi toute mesure visant à atténuer ou à supprimer le chômage des enseignants devrait-elle faire l'objet d'une estimation financière!

Nous avons précédemment constaté que le chômage des enseignants en Suisse concerne en premier lieu les instituteurs et les institutrices. Aussi consacrerons-nous la suite de notre exposé aux déterminants de l'offre et de la demande d'enseignants primaires.

Il sied ici d'apporter quelques précisions conceptuelles, *l'offre totale* d'enseignants englobe:

- les instituteurs/trices titulaires d'un poste d'enseignement,
- les enseignants détachés (par exemple à des tâches administratives, de recherche...),
- les individus détenteurs des titres professionnels requis pour l'enseignement, mais dépourvus d'un emploi ou momentanément occupés dans un autre secteur d'activité.

*L'évolution de la demande* d'enseignants prendra en considération trois éléments:

- une éventuelle demande d'expansion résultant du développement des systèmes scolaires (création de nouveaux postes),
- une demande de renouvellement ordinaire du corps enseignant (postes existants à repourvoir par suite de promotions, de démissions, de retraites, de décès des titulaires),
- une demande de renouvellement exceptionnel d'une partie du corps enseignant (par exemple remplacement d'enseignants sans titre professionnel par des instituteurs diplômés...).

A ce stade de la réflexion, nous ne saurions échapper à l'obligation de formaliser les relations entre l'offre et la demande d'enseignants. En période d'expansion des systèmes d'enseignement dans les pays industrialisés, il est aisé d'observer que l'offre est subordonnée à la demande; en d'autres termes, l'une des préoccupations majeures des responsables scolaires se résume en une interrogation: comment trouver suffisamment d'enseignants de façon à pourvoir tous les postes? En phase de régression des effectifs scolarisés, la demande devrait également - du moins à moyen et à long termes - déterminer l'offre d'enseignants. Semblable option suppose une réelle planification des besoins en enseignants et, en cas d'excédent momentané de l'offre, des mesures correctrices. Après une quinzaine d'années de développement quantitatif

des systèmes scolaires en Suisse (grosso modo de 1965 à 1980), les responsables politiques et administratifs ont acquis une grande expérience dans la résolution de problèmes liés à la croissance d'effectifs scolarisés (... notamment dans les questions de formation du corps enseignant). Aussi le chômage des enseignants pourrait-il s'expliquer en partie par l'hypothèse suivante: les gestionnaires scolaires des années 80 se sont peut-être laissés quelque peu surprendre par de nouvelles tendances démographiques (à la baisse), et par une problématique inédite appelant de nouvelles solutions. Nous n'entendons pas entrer dans un débat stérile, consistant à dégager des responsabilités dans le chômage des enseignants! Dans la troisième partie de l'article, nous convions le lecteur à une réflexion sur les principaux facteurs de la demande en enseignants, sur les mesures propres à résorber le chômage des instituteurs/trices à court terme, et à l'éviter à plus longue échéance.

### 3. La demande d'instituteurs/trices: déterminants, planification et ajustement conjoncturels.

Nous partons du postulat suivant: la demande d'enseignants/tes équivaut à un nombre de postes à pourvoir. De cette définition de la demande, nous allons examiner les paramètres qui influent sur le nombre de postes.

Deux premiers facteurs interviennent: d'une part les effectifs à scolariser, d'autre part le nombre d'élèves par classe (ou dans le cas de l'enseignement primaire le nombre d'élèves par enseignant). Prenons un exemple:

soit  $N_m$  = le nombre d'élèves à scolariser au degré  $m$

$E_m$  = le nombre d'élèves par classe au degré  $m$  / (par exemple selon les normes légales ou réglementaires).

*application:*  $N_m = 480$      $E_m = 21$

Nombre de postes à pourvoir:  $P = \frac{N_m}{E_m} = \frac{480}{21} = 23$

Relevons que le nombre d'élèves est relativement facile à estimer d'une année scolaire à l'autre et qu'il peut faire l'objet de prévisions fiables à moyen terme (de 4 à 6 ans, c'est-à-dire la période qui sépare la naissance de la 1ère scolarisation). Quant au nombre d'élèves par classe, il découle de décisions politiques; toute modification des effectifs moyens par classe aura des conséquences sur le nombre de postes (... et sur le coût de l'enseignement!); si  $E_m$  passe de 21 à 20:

$P = \frac{480}{20} = 24$ , soit un poste supplémentaire.

Admettons que l'horaire hebdomadaire prévoit deux heures d'éducation physique dispensées par des maîtres spécialisés, soit en reprenant l'illustration suivante:

$C_m$  le nombre de classe au degré  $m$

EP/sem = les heures hebdomadaires d'éducation physique

H/sem. = le nombre d'heures hebdomadaires d'un poste à plein temps de maître d'éducation physique

*application:*  $P = C_m = 23$     EP/sem = 2    H/sem = 30

Nombre de postes à pourvoir:

$$\frac{C_m \cdot EP/sem}{H/sem} = \frac{23 \cdot 2}{30} = 1,5$$

Nous avons fortement simplifié la démonstration à des fins didactiques. Le postulat initial suppose une organisation scolaire dans laquelle chaque enseignant ne travaille que dans une classe; une telle situation ne se vérifie généralement que pour les premières années de scolarité. Néanmoins l'application pour les maîtres spécialisés prouve qu'une estimation du nombre de postes pour des enseignants engagés dans plusieurs classes est réalisable. La démarche adoptée stipule des classes à un seul degré (... ce qui ne correspond guère à la réalité dans de nombreuses régions de montagnes en Suisse), et admet que la norme des effectifs est uniformément appliquée sur le territoire considéré (... ce qui n'est pas le cas en Suisse et s'avère même difficilement applicable à l'intérieur de certains cantons). Ces deux dernières objections ne remettent pas en question la possibilité d'une estimation fiable de la demande, mais elles incitent à adapter la démarche à chaque contexte scolaire cantonal, voire régional ou communal. Les chiffres auxquels nous avons abouti, respectivement 23 postes d'enseignement général et 1,5 poste d'enseignement spécialisé ne correspondent pas «exactement» à la demande, car il faut prévoir des postes ou des fractions de postes supplémentaires, compte tenu d'éventuelles absences d'enseignants (maladie, perfectionnement, autres congés). L'expérience permet d'estimer avec suffisamment de précision la probabilité de telles absences et de la traduire en postes supplémentaires.

Nous renonçons à examiner de manière détaillée les techniques de prévision des effectifs à scolariser; de même nous ne traitons pas des taux d'encadrement qui renvoient à des débats sur les technologies éducatives et sur le concept de qualité de l'enseignement. Ces options nous sont dictées par le souci de ne pas dépasser le cadre imparti à cet article.

Après avoir déterminé la demande d'enseignants à un, deux, trois, quatre ans, il convient de confronter les prévisions des besoins avec l'offre et son évolution, dans le temps. Dans une première étape, l'on analysera les caractéristiques du corps enseignant en fonction de l'âge, du niveau de qualification, de sa localisation. Ensuite, il faudra tenir compte d'éléments qui

affecteront le «stock» d'enseignants: décès, retraites, démissions, demandes de congés, retour de congés.... Le solde des effectifs sera comparé aux prévisions des besoins d'enseignants.

L'écart entre l'offre et la demande prévisionnelles doit être comblé par des mesures d'ajustement. Dans le cas du chômage des enseignants, il s'avère possible d'agir sur l'offre (réduire progressivement le nombre d'enseignants sur le marché), sur la demande (accroître le nombre de postes de travail), voire d'agir simultanément sur les deux plans. P. Williams a recensé divers moyens de régulation de l'offre et de la demande d'enseignants.<sup>21</sup> Nous avons retenu les propositions compatibles avec les caractéristiques des systèmes scolaires cantonaux en Suisse; nous présentons également les mesures adoptées par les cantons en avril 1985<sup>22</sup> et celles qui ont été préconisées par la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) en mai 1981.<sup>23</sup>

Nous considérons le chômage des instituteurs/trices en Suisse comme un phénomène momentané<sup>24</sup>; semblable diagnostic appelle deux thérapies:

- d'une part des mesures conjoncturelles (c'est-à-dire à caractère provisoire) destinées à atteindre rapidement un niveau de plein emploi,
- d'autre part l'élaboration et la mise en oeuvre d'un instrument de prévision de la demande à court et à moyen termes.

Les mesures susmentionnées relèvent de la première catégorie, et à ce titre ne devraient être introduites que temporairement. Or, il est aussi possible d'envisager la lutte contre le chômage des enseignants comme une opportunité d'améliorer durablement la qualité de l'enseignement et les conditions de travail des enseignants (par exemple une diminution du nombre d'élèves par classe constituera d'abord un moyen de maintenir, voire de créer des emplois; mais elle peut aussi être considérée comme une amélioration «irréversible» de la qualité de l'enseignement). La convergence des intérêts - résorption du chômage et amélioration des conditions d'enseignement - s'avèrerait socialement parfaite, ... si ce n'était les dépenses supplémentaires occasionnées par les mesures précitées! Nous pensons qu'un accroissement *momentané* du coût de l'enseignement peut être justifié économiquement. Nous fondons notre appréciation sur le constat suivant: le chômage engendre un coût social élevé; d'une part les chômeurs tout en bénéficiant - du moins pendant un certain temps - d'allocations, sont condamnés à l'inactivité; d'autre part le chômage se traduit par une non-utilisation (ou sous-utilisation) de capital humain. Une récente étude de cas suisse concluait que le coût de la formation professionnelle initiale d'un enseignant primaire (deux ans d'école normale) s'élevait à fr.s. 56.500.-.<sup>25</sup> En regard du coût social du chômage des enseignants, toute disposition tendant à résorber l'excédent momentané d'offre s'avèrera judicieuse, si les autorités adoptent simultanément des mesures visant à prévenir à moyenne échéance la répétition de déséquilibres entre l'offre et la demande d'enseignants. Quant à la transformation de mesures

Mesures recensées par P. Williams	Mesures adoptées par un ou plusieurs cantons	Mesures préconisées par le CDIP
<b>1. Restriction de l'offre</b>		
Encourager une retraite précoce	idem	-
Tolérer, encourager les démissions	-	-
Faciliter, encourager les absences temporaires (détachements, congés-formation, perfectionnements)	idem	idem
Encourager le service à l'étranger	-	idem
Fermer, reconverter les centres de formation initiale	-	-
Créer des centres de formation polytechniques avec possibilités de cours non pédagogiques	-	-
-	numéris clausus dans les établissements de formation	-
Rallonger la durée de la formation initiale	-	idem
Augmenter les exigences à l'admission en cours de formation et lors de l'examen de diplôme	notamment concours d'admission	-
-	informer et conseiller les candidats à l'enseignement	-
Tolérer que les nouveaux maîtres exercent d'autres professions	idem (par suppression du contrat obligatoire pour les diplômés de certains cantons)	-
Refuser la reconnaissance de diplômes étrangers	idem, notamment en ce qui concerne les brevets d'enseignement des autres cantons	-



## 2. Meilleure utilisation de l'offre existante

-	-	pratique d'une politique du personnel dépassant le cadre des districts et communes scolaires
-	-	emploi de maîtres sans poste dans d'autres degrés scolaires

## 3. Relance de la demande

Rallonger la longueur des cycles	-	idem
Encourager l'éducation des adultes	-	-
-	-	augmenter les possibilités d'insertion (appui, années supp.)
Réduire la dimension moyenne des classes	idem	idem
Réduire les normes de charge de travail par maître	-	idem
Abolir ou décourager les heures supplémentaires	-	idem (diminution)
Créer, augmenter des postes à fonction non pédagogique	-	idem

## 4. Meilleure répartition des postes

-	autoriser, voire encourager les duos pédagogiques et les postes à temps partiel	idem
-	-	interdire les doubles salaires (époux + épouses) lors de nouveaux engagements

---

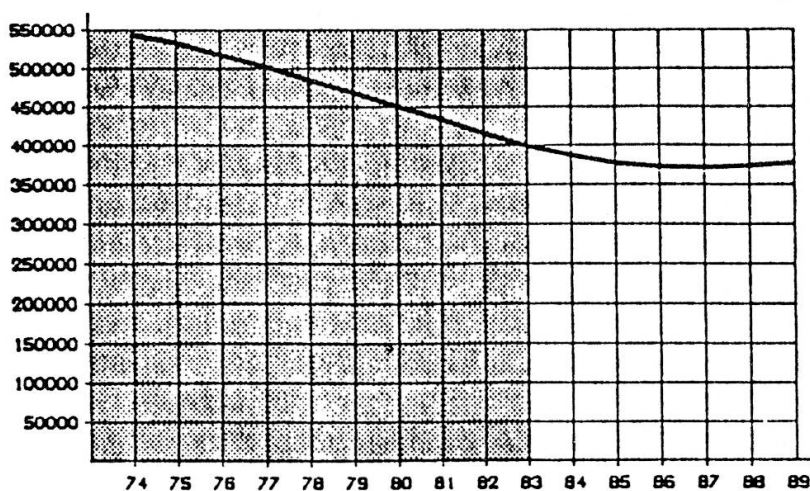
conjoncturelles en mesures structurelles, elle relève d'une nouvelle problématique postérieure au chômage<sup>26</sup>: la collectivité concernée est-elle disposée à consacrer durablement des ressources financières supplémentaires à l'enseignement? Dans l'affirmative, les normes induites des mesures de lutte contre le chômage (par exemple la retraite précoce des enseignants, le maintien de postes à fonction non pédagogique,...) seront définitivement adoptées. Si la réponse est négative, il conviendra de revenir aux règles en vigueur avant l'apparition du chômage. Nous sommes conscient qu'une telle proposition suscitera de nombreuses réticences parmi les autorités scolaires, politiques et auprès des enseignants en vertu de l'habitude suivante: un avantage acquis une fois l'est pour toujours! «A problème nouveau, approche nouvelle» serions-nous tenté de répondre. Sans doute serait-il possible d'associer tous les partenaires sociaux à la conception et à la réalisation de mesures dont la durée serait conventionnellement limitée et dont on admettrait les finalités prioritairement conjoncturelles.

#### 4. Lutter contre le chômage... ou le prévenir?

Nous avons fait ressortir l'intérêt de mesures conjoncturelles, en vue de résorber un chômage momentané d'instituteurs/trices. Mais à plus long terme, il sied d'éviter la résurgence du chômage. Cet objectif nécessite une bonne connaissance de l'évolution des effectifs scolarisés au cours des dernières années et des prévisions à moyenne échéance (sur environ cinq ans).

Le Centre suisse de documentation en matière d'enseignement et d'éducation (CESDOC), la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique et l'Office fédéral de la statistique ont publié conjointement une étude statistique rétrospective et prospective portant sur la période de 1973 à 1993.<sup>27</sup> Nous en retiendrons quelques aspects liés à la demande d'instituteurs/trices. L'évolution des effectifs scolarisés dans le primaire constitue sans doute l'une des causes majeures du chômage.

**Figure 7: Evolution des effectifs dans l'enseignement primaire.**



Source:<sup>28</sup>

Cette baisse des effectifs de 1974 à 1983 a provoqué une diminution du nombre de classes (1976: 23476, 1983: 21885) et des effectifs par classe (en moyenne nationale 1976: 24,1; 1983: 19,9).<sup>29</sup> La chute du nombre de classes, bien qu'atténuée par une réduction des effectifs par classe, s'est sans doute répercutée sur le marché de l'emploi des enseignants. Le rapport édité par le CESDOC ne présente pas de données sur l'emploi des enseignants; il fournit cependant des informations sur l'évolution des effectifs dans les écoles normales; en 1974, 11343 étudiants fréquentaient une école normale et en 1983, 8123.<sup>30</sup>

En ce qui concerne les prévisions jusqu'en 1989, les auteurs du rapport précité envisagent une diminution des effectifs scolarisés dans le primaire jusqu'en 1987, puis une légère reprise de la croissance (cf. le graphique de la figure 7). Confrontant les prévisions des effectifs dans le primaire et dans les écoles normales, ils posent deux questions:

- «- Le chômage des enseignants va-t-il encore augmenter jusque vers 1987, date aux environs de laquelle se produira le creux de la vague pour l'ensemble des effectifs du primaire?
- Assisterons-nous dans les années 1990 à une pénurie de maîtres primaires, vu que les entrées à l'école primaire amorceront une légère reprise dès 1986 alors que le nombre d'élèves des écoles normales continuera à diminuer?». <sup>31</sup>

Malgré diverses mesures correctrices, les auteurs concluent que «dans les prochaines années, le marché du travail des maîtres primaires restera tendu...». <sup>32</sup> Avouons notre perplexité face à ce pronostic! Nous préférierions, à partir de l'expérience des vingt-cinq dernières années (périodes de pénurie et de pléthore d'enseignants) tenter d'élaborer des instruments de régulation de l'offre et de la demande d'enseignants. Outre les prévisions d'effectifs à scolariser, il conviendrait:

- a) d'établir des prévisions (voire des scénarios...) portant sur l'évolution du nombre de classes, de leurs effectifs par canton, éventuellement par région infra-cantonale;
- b) de suivre d'éventuelles modifications dans l'organisation de l'enseignement et d'en estimer les retombées sur l'emploi (par exemple quelles seront les répercussions d'une réforme instituant un allongement ou un raccourcissement d'un cycle d'enseignement?);
- c) de connaître la composition par âge du corps enseignant;
- d) de considérer les réserves en enseignants (instituteurs/trices momentanément détachés, en congé, sans emploi... mais pas inscrits comme chômeurs, etc...).

De cette manière, il serait possible d'éviter - ou tout au moins d'atténuer - les tensions sur le marché du travail des enseignants.

Avant de conclure, nous examinerons deux questions liées à la formation des enseignants: dans quelle mesure, les infrastructures et les moyens mis en oeuvre pour la formation initiale des instituteurs/trices ne sont-ils pas durablement surdimensionnés? Nous abordons ici un nouvel aspect de la problématique du chômage des enseignants en Suisse; à l'heure actuelle et à notre connaissance, cette question n'a jamais été débattue «publiquement». Or la résorption du chômage des enseignants/tes passe aussi par une remise en cause de la capacité d'accueil des instituts de formation, et plus généralement des moyens engagés. Une fois encore, ce problème relativement récent appelle des réponses nouvelles et socialement acceptables; il ne s'agit en aucun cas de résoudre le problème du sous-emploi des instituteurs/trices en créant temporairement... un chômage parmi les formateurs d'enseignants/tes!

La seconde question a trait à la formation professionnelle de base des enseignants/tes: celle-ci n'est-elle pas trop spécialisée, au point d'empêcher une certaine mobilité à l'intérieur des systèmes d'enseignement? Une formation plus polyvalente offrirait sans doute à de jeunes diplômés de meilleures opportunités de trouver momentanément (voire définitivement) une activité professionnelle qualifiée dans un autre secteur éducatif (par exemple dans les domaines de la formation professionnelle en écoles, de l'éducation des adultes, de l'animation socio-culturelle...), voire en entreprises privées (formation professionnelle...). Certes nos suggestions mériteraient des développements... ne serait-ce que parce qu'elles remettent en question des contenus de formation (plans d'études, programmes...) et la vocation première de nombreuses écoles normales et autres instituts pédagogiques. Nous n'entendons pas amorcer un débat, mais indiquer des options susceptibles d'éviter à moyen terme un nouvel engorgement du marché de l'emploi des enseignants/tes.

A l'issue de cet article, le lecteur aura constaté que le chômage des enseignants en Suisse:

1. sans être quantitativement très important dans un grand nombre de cantons, mérite tout de même une analyse approfondie, en particulier pour les instituteurs/trices.
2. constitue un phénomène inédit, dont l'interprétation par le biais des modèles néo-classique et keynésien s'avère peu satisfaisante. E. Malinvaud souligne dans un récent ouvrage: «Nous économistes vivons une période très intéressante. En effet nous avons déjà été les témoins d'une remise en cause et d'un réexamen de certaines de nos théories économiques principales, et nous le serons à nouveau dans les années prochaines. Pour qu'un tel réexamen se produise, il faut deux conditions: que l'on comprenne en quoi les théories existantes sont insuffisantes et que l'on découvre de nouvelles voies pour l'étude des phénomènes dont l'analyse de révèle insuffisante».<sup>33</sup>

Généralement, le cadre conceptuel dans lequel les économistes examinent les déterminants du chômage involontaire se réfère à des situations d'équilibre

concurrentiel. Or le chômage des enseignants primaires en Suisse relève d'un contexte différent, tant le poids des pouvoirs publics - en qualité d'employeurs et de formateurs professionnels des instituteurs/trices - est prépondérant. A notre avis, l'excédent actuel d'enseignants/tes primaires est en grande partie imputable à une prévision des besoins trop imprécise. Cette carence appelle diverses mesures correctrices à brève échéance... et à plus long terme une véritable planification des postes à pourvoir. D'aucuns s'étonneront de notre analyse et de nos suggestions. Le problème du chômage se résoudra-t-il par une meilleure prévision des besoins d'enseignants/tes? Il sied de mettre en garde le lecteur contre une vision par trop simpliste de la planification. Prévoir le développement d'un système de formation implique des choix sociaux. L'estimation à deux, trois, quatre ans de la demande d'enseignants nécessitera un réexamen régulier de certaines dispositions, telles que le nombre d'élèves par classe, les charges d'enseignement hebdomadaires des enseignants, etc. Toute nouvelle décision se répercutera sur le nombre de postes de travail, et traduira la volonté politique de faire varier les ressources publiques allouées à l'éducation. Les mesures préconisées ne sauraient être réduites à une procédure séquentielle et mécanique. Elles requièrent une concertation de toutes les parties intéressées à la résorption du chômage: administrations scolaires, représentants des pouvoirs politiques et des enseignants. Faute d'une meilleure prévision des besoins et d'une concertation des parties précitées, le chômage des enseignants/tes pourrait s'aggraver à l'avenir et susciter des tensions... dont nous percevons déjà les signes avant-coureurs dans les cantons les plus touchés par la pléthore d'enseignants!

## NOTES

1. Le taux de chômage annuel moyen en Suisse a été déterminé selon la formule:  

$$\frac{\text{Demandeurs d'emploi en moyenne annuelle}}{\text{Population active occupée en moyenne annuelle} + \text{Demandeurs d'emploi en moyenne annuelle}} \times 100$$
 Nous ne nous étendons pas sur la manière dont l'Office Fédéral de l'Industrie, des Arts et Métiers et du Travail, (ci-après OFIAMT) calcule les moyennes annuelles des demandeurs d'emploi et de la population active occupée; de tels développements dépasseraient le cadre imparti à l'article, et n'enrichiraient pas en l'occurrence la discussion. En ce qui concerne les données des autres pays cités, la période de référence correspond à un jour ou à une semaine.
2. Pour la Suisse, les chiffres calculés à partir de: Office Fédéral de la Statistique. *Annuaire statistique de la Suisse 1985*, pp. 380-383. Pour les autres pays: Bureau International du Travail, *Annuaire des statistiques du travail 1984*, Genève, 1984, pp. 452-453 et 456-457.
3. Données calculées à partir de: OFIAMT, *Marché du Travail, Demandeurs d'emploi, chômeurs complets et offres d'emploi classées par groupes et catégories de professions et selon le sexe*, Berne, relevés trimestriels.

4. Indices établis à partir de OFIAMT, *op. cit.* Valeurs absolues:

à la fin de...	3/83	6/83	9/83	12/83	3/84	6/84
chômeurs complets tot.	25868	25109	24478	30380	33456	31426
chômeurs complets «Enseign. et éducation»	653	770	991	1132	1114	1273

à la fin de...	9/84	12/84	3/85	6/85	9/85	12/85
chômeurs complets tot.	28916	34693	30940	24164	22425	26867
chômeurs complets «Enseign. et éducation»	1325	1389	1220	1154	1134	1033

5. Pourcentage déterminés à partir de OFIAMT *op. cit.*
6. Par le passé, nous aurions eu tendance à retenir parmi les déterminants de l'évolution des effectifs scolarisables l'immigration de familles de travailleurs étrangers (avec des enfants en bas âge, ou susceptibles de procréer). A ce jour, l'immigration est soumise à des décisions politiques et les perspectives en la matière nous incitent à ne pas prendre en considération la variable «immigration».
7. OFIAMT, *op. cit.*
8. Département Fédéral de l'Economie Publique, *La vie économique*, Berne, 1985, 12e fascicule, pp. 838-839.
9. Nous opposons ici «emploi stable» à «emploi précaire», dans le sens retenu par le CEREP in *Les mécanismes de l'emploi et du chômage*, Paris, les éditions d'organisation (collect. EFG), 1978, p. 37. Toutefois, cette dichotomie mérite d'être nuancée dans le cas de l'enseignement. Les administrations scolaires peuvent, à l'occasion de mises au concours de postes, augmenter la durée des périodes probatoires ou renouveler délibérément les contrats d'année en année sans titularisation. De telles mesures permettent aux autorités d'adapter le nombre de postes aux besoins annuels... et transformer (momentanément ou définitivement) des emplois stables en emplois précaires!
10. Département Fédéral de l'Economie Publique, *ibid.*, p. 844.
11. Département Fédéral de l'Economie Publique, *La vie économique*, Berne, janvier 1986, 1er fascicule, pp. 30-31.
12. *Le coût marginal* du travail correspond au prix d'une unité supplémentaire de travail (par exemple le coût lié à l'embauche d'un travailleur supplémentaire), et la *productivité marginale* du travail équivaut à la production réalisée par cette unité additionnelle de travail (par exemple la production attribuable au travailleur supplémentaire que nous venons de mentionner).
13. Le schéma est emprunté à l'illustration de l'analyse néo-classique de Bremond J. et Geledan A. «Analyse néo-classique» in *Dictionnaire des théories et mécanismes économiques*, Paris, Hatier, (collect. J. Bremond), 1984, p. 15.
14. Keynes, J.M., *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, Paris, Payot (Bibliothèque économique), 1963, p. 31.
15. Bremond J. et Geledan A. «Analyse keynesienne» in *op. cit.*, p. 21.
16. Bremond J. et Geledan A. «Analyse keynesienne» in *op. cit.*, p. 25.
17. Williams P., *Planification de l'offre et de la demande d'enseignants*, Paris, Institut International de Planification de l'Education (collect. Principes de la planification de l'éducation), 1979, p. 26.
18. Attali J. et Guillaume M., *L'anti-économique*, Paris, PUF, (collect. Economie en liberté), 4e éd. 1980, p. 147.
19. Mattern C. et Weisshuhn G., *Einführung in die ökonomische Theorie von Bildung, Arbeit und Produktion*, Frankfurt am Main-Aarau, Diesterweg et Sauerlander, 1980, pp. 75-83.
20. Wolfelsperger A., *Les biens collectifs*, Paris, PUF, (collect. SUP), 1975, p. 8.
21. Williams P. *op. cit.*, pp. 81-85.
22. Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique, *Mesures des cantons dans le contexte du chômage des enseignants, Etat 1984/85*, (ronéo), Berne, avril 1985.
23. Conférences des directeurs cantonaux de l'instruction publique, *Recommandations relatives au catalogue de mesures tendant à l'augmentation ou au maintien de l'offre d'emploi*, (ronéo), Genève, mai 1981.

24. D'aucuns souligneront la persistance du chômage des instituteurs/trices dans quelques cantons! Peut-on inférer de cette constatation que, dans certains cas, les autorités scolaires et politiques maintiennent à dessein un léger sous-emploi des enseignants (dans le but, par exemple de bénéficier d'un réel choix lors de la mise au concours de postes, ou encore d'un moyen de «pression» lors de négociations avec les organisations professionnelles...)? Bien qu'une telle interprétation ne puisse être totalement écartée, elle relève plus, à notre avis, d'un procès d'intention que d'une observation fondée du chômage des enseignants en Suisse. Quoi qu'il en soit, nous convions le lecteur à réexaminer la nature du chômage, lorsque nous aurons un recul temporel suffisant pour juger de l'efficacité... ou de l'inefficacité des mesures adoptées!
25. Angeretti A. *Formation des maîtres à l'Ecole normale de Lausanne: A quel prix?*, Genève, Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Education (mémoire de licence), octobre 1984, p. 69.
26. Il va de soi qu'une collectivité peut s'engager simultanément à lutter contre le chômage des enseignants et à introduire des changements profonds dans son système scolaire, si elle en a les moyens financiers et si elle est disposée à accroître durablement ses efforts en faveur de l'enseignement (vraisemblablement au détriment d'autres investissements sociaux)!
27. CESDOC, *Demain... combien d'élèves?* Grand Saconnex/Genève, 1985.
28. CESDOC, *op. cit.*, p. 44.
29. CESDOC, *op. cit.*, p. 44.
30. CESDOC, *op. cit.*, p. 350.
31. CESDOC, *op. cit.*, pp. 106-107.
32. CESDOC, *Ibid.*
33. Malinvaud E. *Essais sur la théorie du chômage*, Paris, Calmann-Lévy (collect. Perspectives de l'économie), 1983, p. 13.

## ZUSAMMENFASSUNG

### Die Arbeitslosigkeit bei schweizer Lehrern: Licht und Schatten

Im Vergleich zu anderen industrialisierten Ländern war die Arbeitslosigkeit in der Schweiz in den letzten Jahren ziemlich niedrig. Ein aussenstehender Beobachter könnte daraus schliessen, dass die Arbeitslosigkeit kein soziales Problem ist. Eine solche Einschätzung würde wichtige Überlegungen vernachlässigen; so trifft die Arbeitslosigkeit nicht alle wirtschaftlichen Sektoren mit der gleichen Härte. Im Dezember 1985 etwa kam ein vollzeitiger Arbeitloser unter sechszwanzig aus dem Bildungsbereich (im Dezember 1984: einer unter zwanzig). Der vorliegende Aufsatz beantwortet die folgenden Fragen:

- Wer sind die arbeitslosen Lehrer?
- Welches sind die Eigenschaften dieser Arbeitslosigkeit und ihre Hauptgründe?
- Welche Massnahmen wurden getroffen oder geplant?
- Welche Lösungen kann man unter Berücksichtigung einer wirtschaftlichen Analyse vorschlagen?

## SUMMARY

### **The unemployment of teachers in Switzerland: darkness and light**

In comparison with other industrialized countries, the average annual rates of unemployment in Switzerland were rather low during the last years. An external observer could be led to think that unemployment is not a social problem. However such an opinion would neglect important considerations, especially the following one: unemployment does not touch every trade to the same extent; for instance, in December 1985, one unemployed worker out of twenty six was recorded as coming from the educational field (December 1984: one out of twenty!).

This paper intends to reply to the following questions:

- who are the unemployed teachers?
- which are the main features and determinants of unemployment in the educational field?
- which kind of actions can be recommended according to the conclusions of an economical analysis?